

Quoique nous ayons des droits de \$4 par tonne sur le fer en gueuse, l'on propose d'ajouter encore une prime de \$2 par tonne, ce qui fera \$6 par tonne pour le manufacturier. Si je ne me trompe pas, cela équivaut aux droits américains. En outre de l'avantage, général de produire le fer nécessaire pour la consommation du pays, il existe encore un autre avantage, provenant de la production du fer avec le minerai canadien, car ce sera le moyen de donner de l'emploi constamment aux ouvriers—aux ouvriers habiles, ceux qui le sont moins et ceux qui ne le sont pas du tout—dans les mines de fer, et pour la production du charbon et de la pierre calcaire nécessaire à cette industrie, ainsi que dans tous les procédés par lesquels la matière première est transformée en des articles fabriqués.

L'on dit qu'au moins 80 pour cent du coût de la production du fer en gueuse sont payés en gages, et qu'au moins 90 pour cent du coût du fer malléable sont aussi payés en gages. Cela prouve la grande proportion de dépenses que l'on fait pour se procurer ces services d'ouvriers dans le pays. Cette prime devra commencer en 1892, et elle aura par conséquent pour effet de donner un encouragement aussi efficace pour le développement de cette industrie que si on devait commencer à la payer demain. Vu le capital immense nécessaire pour la fondation de cette industrie, il faudra un an ou dix-huit mois ou même deux ans, pour faire les préparations requises, afin d'établir les fourneaux et de se mettre dans une position à pouvoir fabriquer le fer. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'entrer dans de plus longues explications, sur le fait que ce n'est pas une politique nouvelle et que nous avons déjà discuté cette question deux ou trois fois devant cette chambre.

Un des bons effets de cette prime, c'est que si nous payons \$6 par tonne sur le fer en gueuse, il faudrait payer sur tout le fer produit, que ce fer soit du fer produit dans le pays ou non, tandis que dans le cas d'une prime, nous ne payons que lorsque le fer est produit, et cela, seulement sur le fer réellement produit dans le pays. Depuis 1883, nous payons des primes. Depuis ce temps, nous avons produit 160,000 ou 170,000 tonnes de fer sur lequel nous avons payé des primes.

Si l'honorable ministre désire simplement encourager ce commerce, s'il désire réellement favoriser la fabrication du fer dans le pays, le moyen qu'il devrait prendre serait d'ouvrir nos marchés à tout prix au peuple de ce continent. En faisant cela, je n'ai aucun doute que des manufactures de fer importantes s'établiraient en Canada, lesquelles se maintiendraient par elles-mêmes sans le secours de primes et n'imposeraient pas de fardeaux sur les consommateurs du pays. Le seul moyen de favoriser la production du fer en Canada, c'est de suivre la politique de mon honorable ami de la gauche, d'obtenir l'accès à de grands marchés, et vous verrez de suite affluer les capitaux. Les machines que nous promettaient le chef de l'honorable ministre entreraient en Canada, et l'honorable ministre aurait la chance de voir s'établir dans le pays des manufactures de fer dont nous pourrions être fiers et qui contribueraient à notre richesse, sans que nous soyons obligés de piller les ressources du peuple. Voilà une des manières d'encourager cette industrie. L'autre manière serait de rendre la vie moins coûteuse dans le pays, afin de pouvoir permettre aux artisans de vivre à meilleur marché qu'ils ne le peuvent actuellement et par là même, de leur faire

faire des économies ; par ce moyen, nous aurions beaucoup de chance de pouvoir soutenir la concurrence sur le fer que nous sommes obligés d'importer de l'étranger.

Quant à moi, M. l'Orateur, je dois protester de toutes mes forces contre cette proposition. Je proteste, parce qu'actuellement, le fer est taxé d'une manière exorbitante, parce que le fer est une matière première d'absolue nécessité pour la fabrication d'une foule d'objets, une matière trois fois essentielle, je puis dire, pour la grande classe agricole. Nous avons déjà taxé cet article plus que ne l'a fait aucun autre pays, excepté peut-être les Etats-Unis, où l'avantage des grands marchés a pour effet jusqu'à un certain point de produire une concurrence bienfaisante, mais que nous ne pouvons jamais espérer avoir ici, je le répète à l'honorable ministre. Cela n'est qu'une concession faite à certains individus ou à certaines corporations qui, suivant toutes les probabilités humaines, devront contribuer au fonds électoral comme nous savons que d'autres coalitions ont l'habitude de gagner les bonnes grâces des honorables députés de la droite.

Pour ces raisons, et parce que je m'oppose de toutes mes forces à ce qu'on lie les mains des parlements futurs, en imposant au peuple du pays des obligations qui peuvent se monter à des centaines de milliers de dollars avant le temps fixe pour la mise en vigueur de cette résolution, pour ces raisons, dis-je, je m'oppose à la proposition de l'honorable ministre et je crois qu'il est de mon devoir de faire tout en mon pouvoir pour qu'elle ne devienne pas loi.

M. DAVIES (I.P.-E.): Je désire enregistrer mon protêt avec celui que vient de faire mon honorable ami avec tant d'habileté et tant de force contre la nouvelle taxe que l'honorable ministre cherche à imposer au peuple de ce pays. L'histoire de cette taxe sur le fer en gueuse est tout à fait intéressante, est en écoutant le discours du ministre des finances, j'ai cru que je pouvais rappeler des prédictions semblables qui ont été faites lorsque cette politique a été inaugurée. Le pays a eu l'avantage, M. l'Orateur, de dix années d'expérience du paiement de ces primes, et nous devrions au moins être capables, après cette expérience, de nous former un jugement pour savoir si cette politique est avantageuse, ou non. Lorsque ces primes ont été en premier lieu imposées au peuple, lorsque le ministre des finances est venu tout d'abord demander au parlement de consentir à l'imposition de ces droits et d'accorder ces fortes primes pour l'établissement de ces industries insignifiantes, il a prétendu que ces primes contribueraient à l'augmentation énorme de la production du fer en gueuse. Il nous disait alors que nous avions une ou deux industries dans un état précaire en Canada, notamment celle de Londonderry, Nouvelle-Ecosse, et que, si sa proposition était acceptée par la chambre—la proposition, qu'on se le rappelle bien, était limitée dans son montant, et dans la période de temps pendant laquelle elle devait rester en vigueur—il n'avait aucun doute qu'à l'expiration de ce terme, les industries de fer seraient assez solidement établies quelles n'auraient plus besoin d'autres secours.

Le ministre des finances a commencé par déclarer que vu que la production du fer en gueuse n'avait été jusqu'à alors que de 20,000 tonnes par année,